



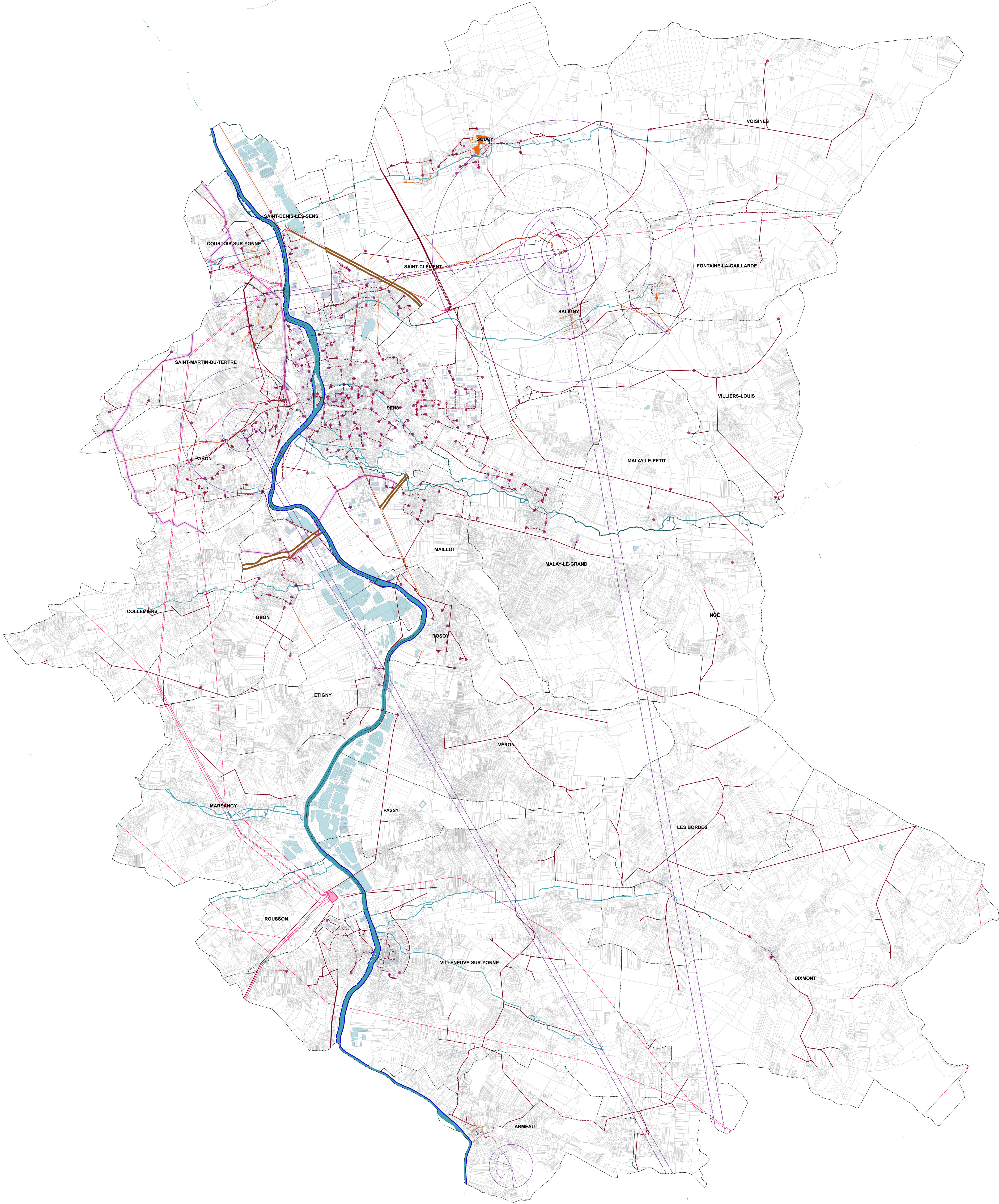
PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT
DU GRAND SÉNONAIS

7.3 Annexe C

Plan des servitudes relatives à

L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

Document approuvé



Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

7.3 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS
A0 / 1 : 30 000

EL3 / SERVITUDES DE HALAGE ET DE MARCHEPIED

- Servitudes de halage
- Servitudes de marche pied

EL7 / SERVITUDES D'ALIGNEMENT

- Servitude d'alignement

EL11 / SERVITUDES LIEES AUX AUTOROUTES, ROUTES A GRANDE CIRCULATION ET DEVIATIONS

- Interdiction d'accès

I3 / SERVITUDES LIEES AU TRANSPORT DE GAZ

- Servitude transport de gaz
- Servitude transport gaz (zone de 30 m)

I4 / SERVITUDES RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DE LIGNES ELECTRIQUES

- Ligne H.T.B.
- Ligne H.T.A. aérienne
- Ligne H.T.A. souterraine

- Poste de transformation DP
- Poste client
- Station Électrique

PT1 / SERVITUDES DE PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELETROMAGNETIQUES

- Zone de garde et protection

PT2 / SERVITUDES DE PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

- Zone de dégagement
- Faisceaux hertziens

PT3 / SERVITUDES ATTACHEES AUX RESEAUX DE TELECOMMUNICAITON

- Servitudes de télécommunications

- Cours d'eau
- Plans d'eau
- Limites communales